

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE211 Expression: Vidéo			
Code	SOCM2B11	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	25 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Xavier SIMON (xavier.simon@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'atelier de vidéo est une introduction à l'utilisation des outils vidéo: caméra et station de montage. Son objectif est de permettre aux étudiants l'utilisation de la caméra afin de réaliser des prises de vue de type professionnel et de découvrir un logiciel de montage professionnel utilisé en télévision.

Pour des raisons liées à la crise sanitaire, les étudiants pourront être amenés à réaliser des prises de vue sur des téléphones portables, prises de vue qui feront l'objet d'un montage sur un logiciel de type professionnel.

Enseignants expression vidéo : X. Simon et Ch. Dubois

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
- 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
- 2.3 Établir et respecter des conventions
- 2.4 Travailler en équipe

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

Compétence 5 **Informer, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques
- 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé
- 5.4 Maîtriser les outils de communication oraux, écrits, audiovisuels et interactifs et les codes liés à la communication non-verbale
- 5.5 Utiliser le langage spécifique du média concerné pour assurer le traitement et la diffusion de l'information

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM2B11A Expression vidéo 2 25 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM2B11A Expression vidéo 2 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2021-2022 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Expression vidéo 2			
Code	23_SOCM2B11A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	25 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier SIMON (xavier.simon@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Enseignants cours de vidéo: X. Simon et C. Dubois

L'atelier de vidéo est une introduction à l'utilisation des outils vidéo: caméra et station de montage. Son objectif est de permettre aux étudiants l'utilisation de la caméra afin de réaliser des prises de vue de type professionnel et de découvrir un logiciel de montage professionnel utilisé en télévision.

L'étudiant devra acquérir les fondamentaux de la prise de vue (maîtrise technique de la caméra, les règles du cadrage et les différents types de plan) et les bases du montage (maîtrise du logiciel Adobe Premiere, grammaire du montage, enregistrement de commentaire et illustration sonore).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

Réaliser une prise de vue correcte répondant aux exigences du reportage télévisé
Réaliser un montage vidéo simple

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Maîtrise du matériel

Connaissance des différents composants d'une caméra vidéo

Connaissance des différents types de micro

Utilisation d'un pied caméra

Manipulation de la caméra et maîtrise de la balance des blancs, du diaphragme, de la mise au point.

Utilisation du logiciel de montage Adobe Premiere.

2. Connaissance des règles de tournage

Les différents types de plans

Les mouvements de caméra

Les raccords de plans

Le cadrage d'interview

3. Connaissance des bases du montage

Assemblage de plans dans le respect des règles du montage

Rédaction de commentaires et enregistrement d'une voix-off
Balance sonore et illustration musicale

Démarches d'apprentissage

Support vidéo
Tournage d'image suivi d'une évaluation
Initiation au montage via grand écran

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices en séances
Chaque étape de l'apprentissage est immédiatement évaluée, corrigée
Questions-réponses

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1 : travaux pour 100 % des points

Q 3 : examen pratique pour 100 % des points

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Exp	100

Trv = Travaux, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).